

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021



Table des matières

Partie 1	Le contexte territorial	4
I	Transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes Assouplissement de la loi NOTRe/ loi dit Engagement et proximité.....	4
II	Point sur les « Prises de compétence ».....	4
III	Gouvernance	4
Partie 2	Les orientations budgétaires 2021	5
I	Préambule / Tableau de synthèse	5
II	Éléments marquants 2020/2021	5
III	En matière de fonctionnement.....	6
1	Eaux usées	6
2	Eaux pluviales	8
IV	En matière d'investissement	10
1	Budget Eaux Usées	10
2	Budget Eaux Pluviales	13
V	La dette.....	17
1	Synthèse globale.....	17
2	Type de taux	18
3	Encours de dette.....	19
VI	Grands équilibres budgétaires	23
1	Budget des eaux usées.....	24
2	Budget des eaux pluviales	25
Partie 3	Les éléments liés au Personnel	26
I	Masse du personnel.....	26
I	Evolutions	27
II	La loi de transformation de la fonction publique 2019 (LTFP)	28

Partie 1 Le contexte territorial

I Transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes Assouplissement de la loi NOTRe/ loi dit Engagement et proximité

-Report du transfert

Les communes membres d'une Communauté de Communes ont pu reporter le transfert des compétences de l'eau potable ou de l'assainissement **au 1^{er} janvier 2026**.

A cette date leur transfert restera obligatoire, avec une possibilité donnée aux EPCI de redéléguer, par la suite, « *tout ou partie* » de ces compétences à des communes ou des syndicats.

II Point sur les « Prises de compétence »

CA du Val Parisis : Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CAVP est en représentation substitution au SIAVOS pour la ville de Frépillon.

CC Sausseron Impressionnistes et CC 3 forêts : La compétence eau et assainissement n'est pas remontée aux communautés de communes et reste aux communes jusqu'en 2026.

III Gouvernance

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SIAVOS est un syndicat mixte fermé regroupant des communes et un groupement de commune. Les statuts mis à jour dans ce cadre ont notamment donné de nouvelles règles de représentativité. Depuis les élections municipales de 2020, le Comité du SIAVOS est composé de 13 élus titulaires (et 13 élus suppléants).

La Commune de MERIEL dont la population a passé le seuil des 5 000 habitants est représentée par un élu titulaire supplémentaire et un élu suppléant supplémentaire par rapport à la mandature précédente.

Partie 2 Les orientations budgétaires 2021

I Préambule / Tableau de synthèse

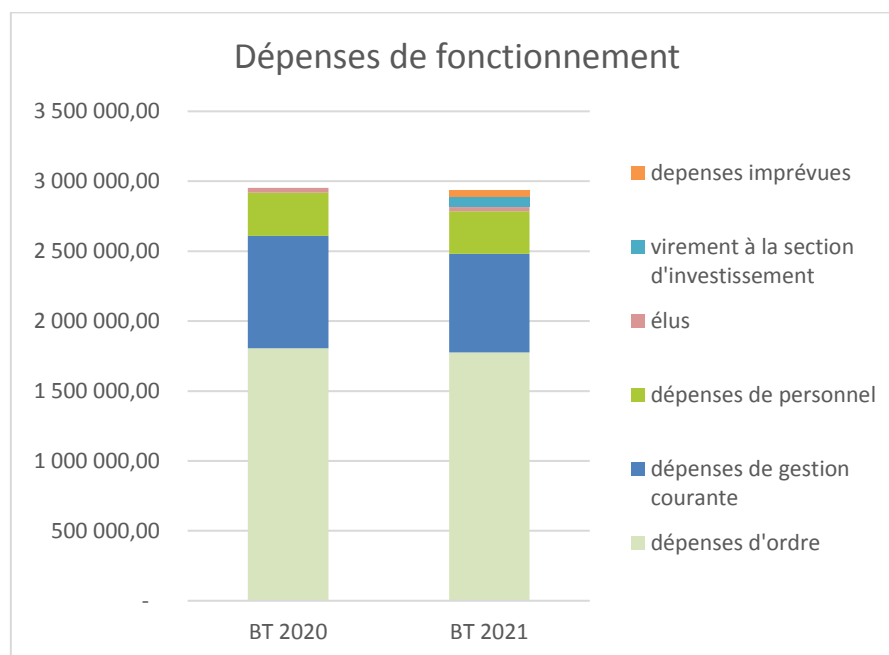
2021	Eaux Usées	Eaux Pluviales
Dépenses de fonctionnement	2 939 935,08 €	1 945 590,07 €
Dépenses d'Investissement	4 248 030,28 €	2 164 401,96 €
Emprunt prévu	504 263,94 €	206 053,25 €

II Eléments marquants 2020/2021

- Le prix de l'eau reste stable mais indexé sur l'inflation
- 2021 : Budget EU sans contributions fiscalisées, remplacées par la part fixe universelle.
- Pour le budget des eaux usées : Après 4 années sans recours à l'emprunt, il est prévu de financer les 2 dernières opérations du SDA 2013 par un emprunt (1M€).
- Le syndicat continue d'exercer en régie un suivi toujours plus rigoureux des usagers, prévision de mise en place d'un marché de contrôles (en plus des prestations du délégataire) pour prise en charge des contrôles liés aux permis de construire.
- 2021 voit la continuité des actions liées à la protection de nos ouvrages en domaine privatif (DIG).
- Signature d'un avenant de délais avec le délégataire (1an)
- Continuité du 2^{ème} Plan d'action AND (industriels) avec l'AESN (Frépillon)
- Phases 4 SDA : zonage pluvial et Eaux usées, programme travaux EU défini en lien avec notre capacité de financement (pas d'augmentation du prix de l'eau), enquête publique à faire en 2021
- Suite audit DSP en 2019, choix du mode de gestion effectué en 2020, écriture du cahier des charges reporté en 2021.
- Décision de ne plus inclure la gestion des eaux pluviales dans le futur contrat de DSP
- 2021 : Audit service Eaux pluviales
- 2020 : dépôt de la demande de renouvellement de l'autorisation préfectorale (en cours d'instruction police de l'eau) - Y compris diagnostic permanent
- Diagnostic vers l'amont (RSDE) suite campagne de mesure de 2019
- Analyse des risques de défaillance du système de collecte à réaliser en 2021.
- Installation d'un nouveau Comité syndical juillet 2020.

III En matière de fonctionnement

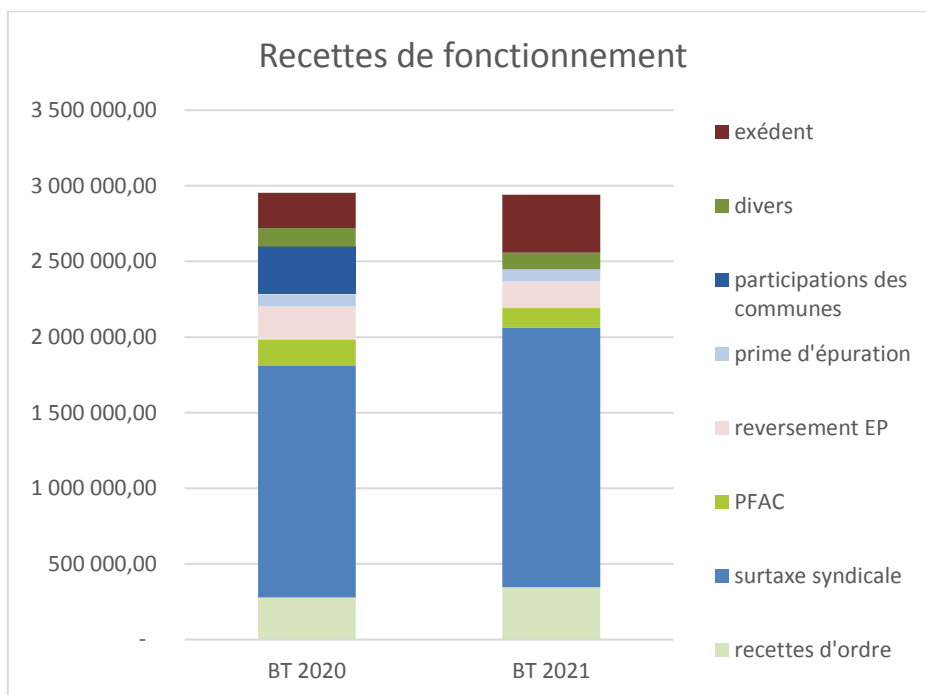
1 Eaux usées



Le prévisionnel budgété en dépenses en 2021 est en légère baisse de par rapport au budget 2020.

Une prospective 2021-2025 permet de mettre en exergue une évolution des dépenses réelles de fonctionnement. La baisse s'explique notamment par une diminution des remboursements des intérêts de la dette. Le syndicat a fait le choix d'éviter de recourir à l'emprunt et de favoriser l'autofinancement depuis 4 ans. Le budget 2021 est marqué par un recours à l'emprunt pour finaliser des opérations du schéma directeur d'assainissement.

	2021	2022	2023	2024	2025	observation
Charges à caractère général	357 773	359 562	361 359	363 166	364 982	augmentation de 0,5% par an
Charges de personnel et frais assimilés	306 403	310 999	315 664	320 399	325 205	augmentation de 1,5% par an
Indemnités et frais de mission élus	27 861	27 861	27 861	27 861	27 861	stable
Autres charges de gestion courante	4 082	4 082	4 082	4 082	4 082	
Intérêts de la dette	343 051	310 264	267 207	224 649	184 803	emprunt souscrit en 2021
Intérêts courus non échus – ICNE	- 24 337	- 18 784	- 18 342	- 14 927	- 15 370	emprunt souscrit en 2021
autres charges financières	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Charges exceptionnelles	14 445	11 000	11 000	11 000	11 000	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 039 278	1 014 984	978 832	946 230	912 563	



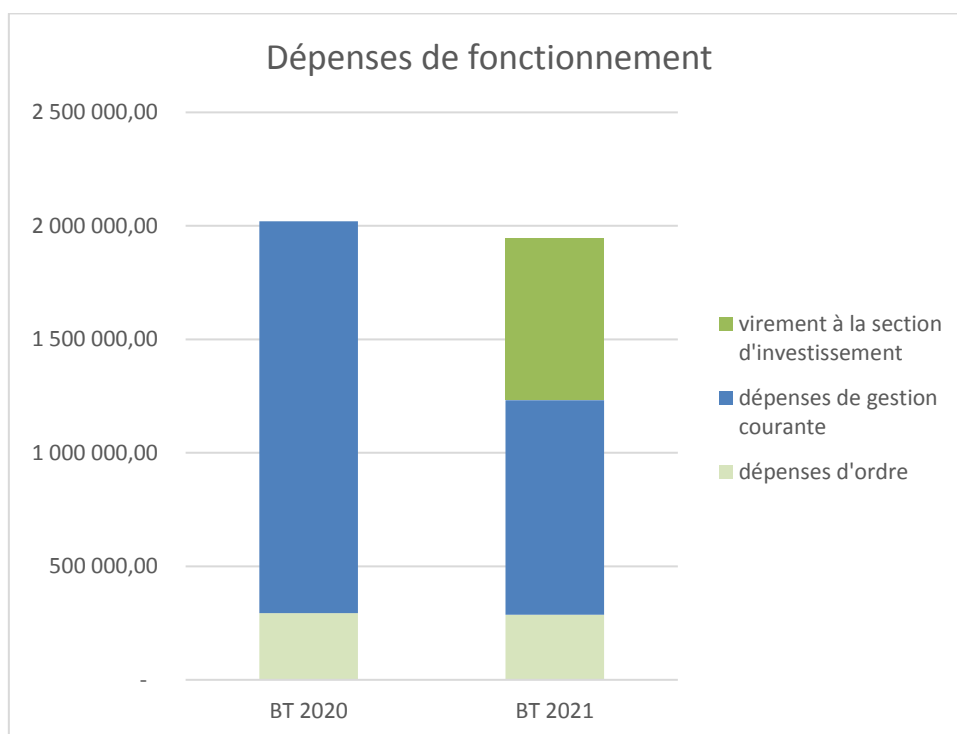
La redevance syndicale qui représente la principale recette du SIAVOS est stable, elle subit un ajustement calé sur l'inflation.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le syndicat avait mis en place en 2020 un dispositif (*) permettant l'extinction de la participation communale au budget des eaux usées dès le budget 2021.

Cette recette dont le montant était d'un peu plus de 300 000 € en 2020 devait initialement s'éteindre progressivement jusqu'en 2044.

() la part fixe qui n'était appliquée que sur les usagers consommant peu est appliquée à l'ensemble des usagers à partir du 01/07/2020*

2 Eaux pluviales



Le budget de fonctionnement d'eaux pluviales contribue à hauteur de 40,91% au budget d'eaux usées.

Le taux est calculé sur la base des linéaires du dernier RAD connu, comme cela a été décidé à partir de l'exercice 2017.

A noter, en 2021 il est prévu la réalisation d'un audit patrimonial sur les ouvrages EP pour un montant prévisionnel de 120 000 €.

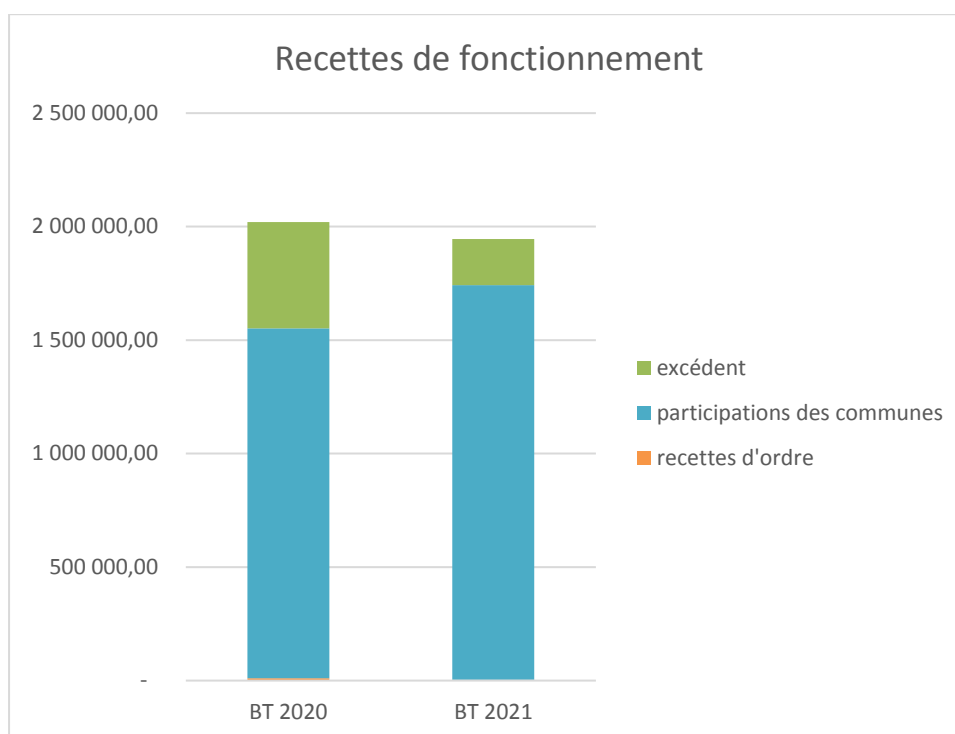
Cette étude devrait permettre d'estimer les charges d'entretien et les investissements à réaliser pendant la mandature.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2020 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025	observation
Charges à caractère général	756 657	760 440	674 329	674 329	674 329	augmentation de 05% par an
Intérêts de la dette	184 106	163 243	141 729	120 876	101 707	sans emprunt supplémentaire
Charges exceptionnelles	7 500	5 000	5 000	5 000	5 000	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	948 263	928 684	821 057	800 205	781 035	

Comme convenu lors du DOB 2018, le travail sur la résorption de l'épargne nette négative a été finalisée sur 2020.

Cet objectif a un impact sensible sur la fiscalité (la fiscalité étant la principale recette).

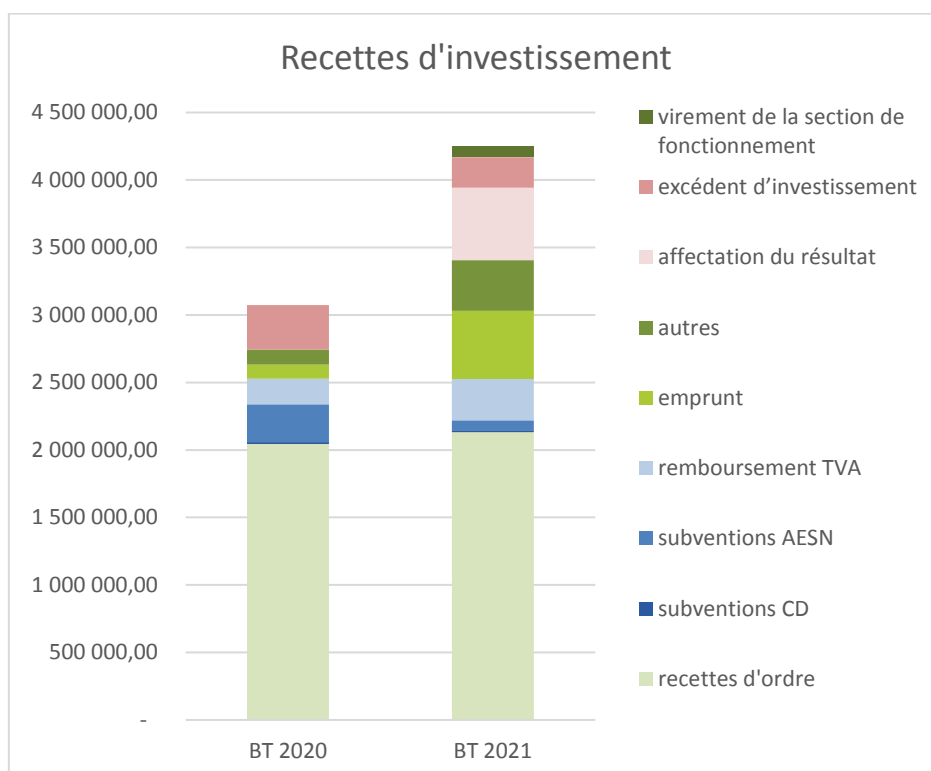
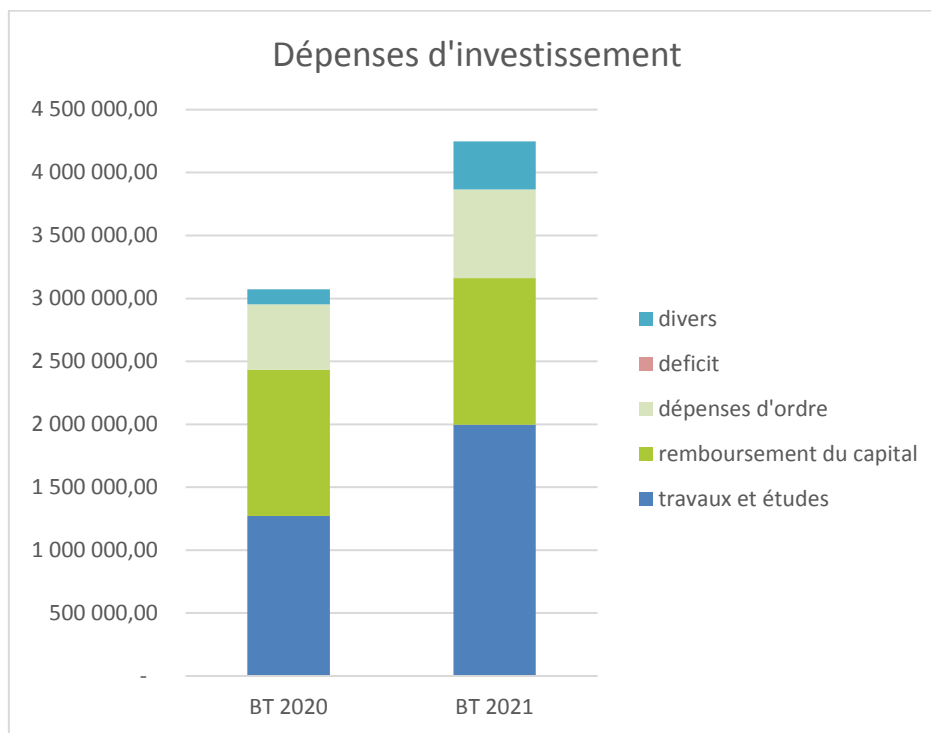


Les recettes sont issues des contributions budgétaires ou fiscalisées des adhérents. Celles-ci sont en augmentation par rapport à 2020, du fait notamment du besoin de financement de l'audit.

IV En matière d'investissement

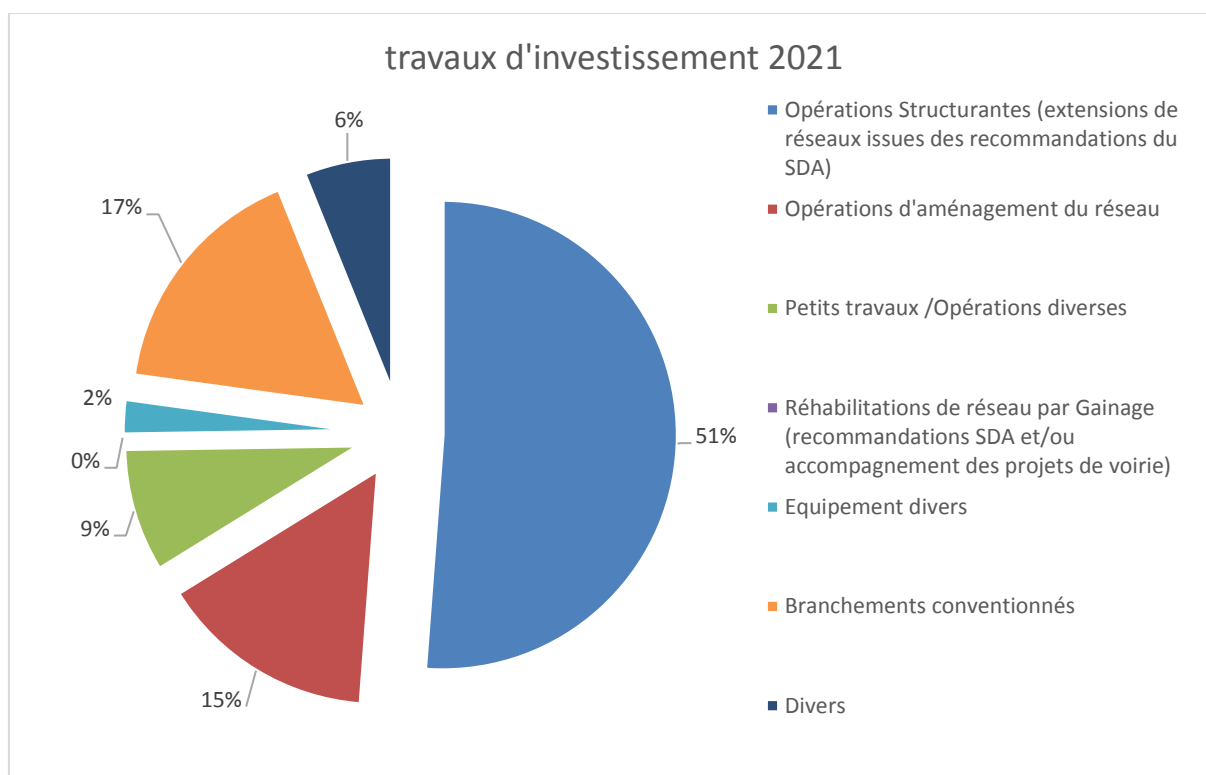
1 Budget Eaux Usées

a Comparaison des budgets



b Prévion de travaux, études et acquisitions

Catégorie d'investissement	Montants TTC	Description
Opérations Structurantes (extensions de réseaux issues des recommandations du SDA)	1 099 095	Travaux Chemin de Bellerive à Auvers-sur-Oise et Rue Guynemer à Méry-sur-Oise
Opérations d'aménagement du réseau	322 000	Réhabilitation 2021 : Villiers Adam phase 1 (SDA)
Petits travaux /Opérations diverses	183 840	Mises en conformités diverses/déconnexions EP dans EU
Equipement divers	52 000	Renouvellement Informatique /mobilier /signalétique
Branchements conventionnés	359 000	Y compris sur opérations
Divers	130 980	Communication suite SDA /frais d'insertions marchés publics/diagnostics divers liés à des opérations d'investissement /études / logiciels



Les opérations majeures en 2021 sont :

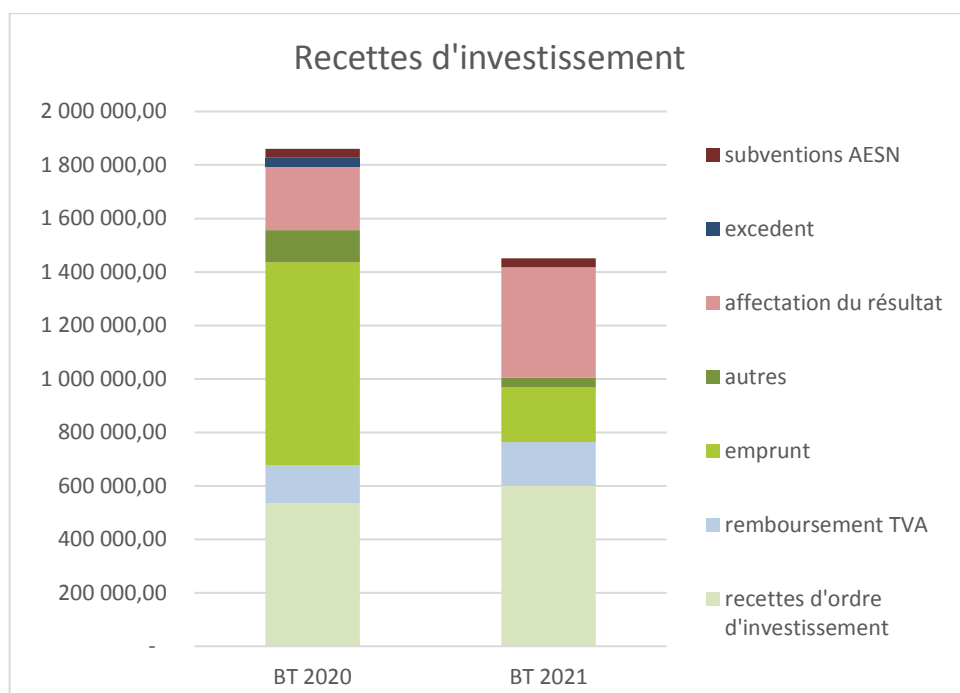
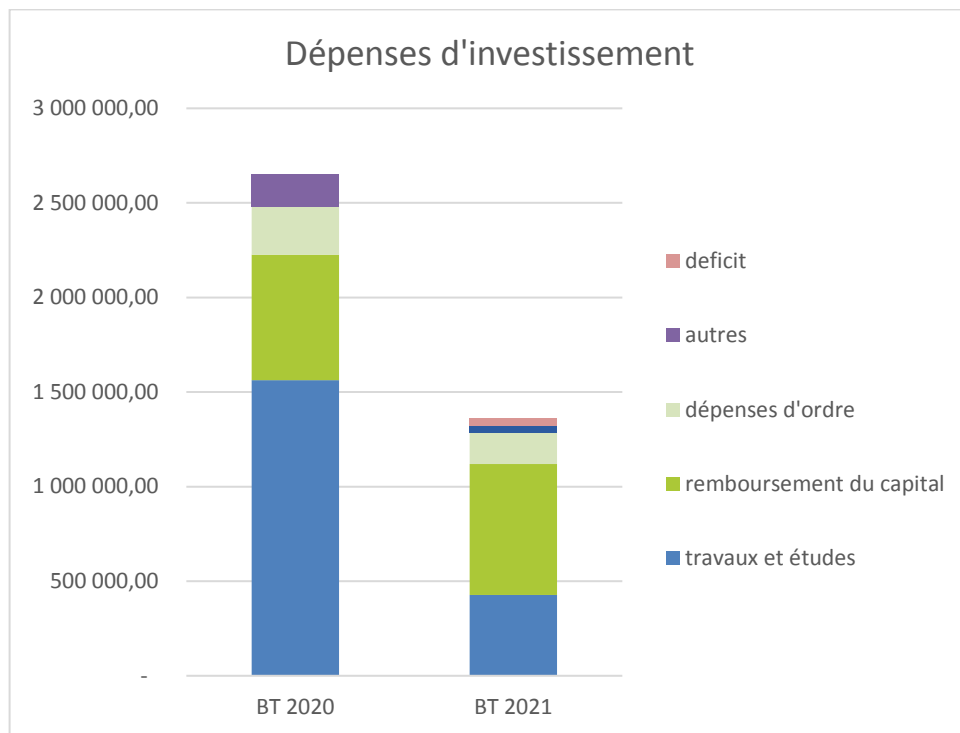
- L'extension du collecteur de la rue de Bellerive à Auvers-sur-Oise qui permet d'assainir une zone où les assainissements autonomes existants peuvent difficilement être performants du fait de la position des parcelles en bords d'Oise.
- L'extension du collecteur de la rue Guynemer à Méry-sur-Oise.

Afin de financer les travaux sur le budget 2021, il est prévu un autofinancement de 1 127 717 € (répartis entre un excédent de fonctionnement capitalisé et un virement de la section de fonctionnement) ainsi qu'un emprunt de 206 053 €.

Opérations	Études HT	Travaux HT	Total travaux et études TTC	Subvention AESN	TVA	Participation Adhérent	Coût de l'opération
Déconnexion du logement rue des gords à Auvers-sur-Oise	- €	6 000,00 €	7 200,00 €		1 200,00 €		6 000,00 €
Piste rue des gords exutoire (anciennement PIGE) et aménagement (FCTVA)	29 000,00 €	52 025,90 €	97 231,08 €				97 231,08 €
Alimentation des péniches à Auvers-sur-Oise	6 000,00 €	- €	7 200,00 €		1 200,00 €		6 000,00 €
Extension rue Guynemer à Méry-sur-Oise	2 500,00 €	256 000,00 €	310 200,00 €		51 700,00 €		258 500,00 €
Extension rue Guynemer à Méry-sur-Oise - partie branchement des usagers	- €	107 000,00 €	128 400,00 €		21 400,00 €		107 000,00 €
Acquisition terrain de la parcelle pour installation du poste pour opération 143	2 500,00 €	2 500,00 €	6 000,00 €		1 000,00 €		5 000,00 €
Extension chemin de Bellerive à Auvers-sur-Oise		742 957,70 €	891 549,24 €		148591,54 €	102 654,00 €	640 303,70 €
Extension chemin de Bellerive à Auvers-sur-Oise - branchement des usagers		107 849,96 €	129 419,95 €		21 569,99 €		107 849,96 €
Réhabilitation 2021 : Villiers Adam phase 1 (SDA)	17 326,00 €	251 000,00 €	321 991,20 €	99 001,00 €	53 665,20 €		169 325,00 €
Étude remise à niveau des branchements des Berthelées	50 000,00 €	- €	60 000,00 €		10 000,00 €		50 000,00 €
TOTAL	107 326,00 €	1 488 425,03 €	1 959 191,47 €	99 001,00 €	310 326,73 €	102 654,00 €	1 447 209,74 €

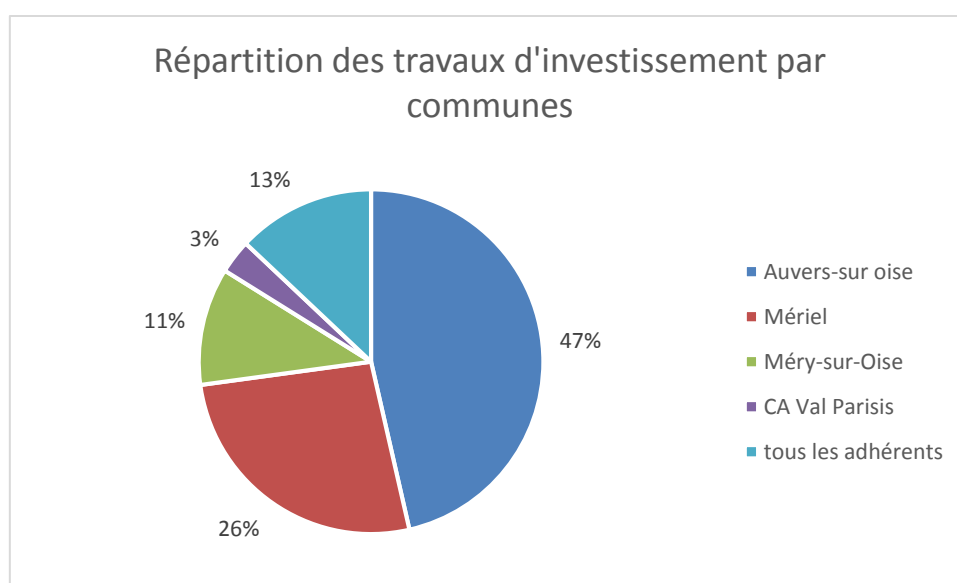
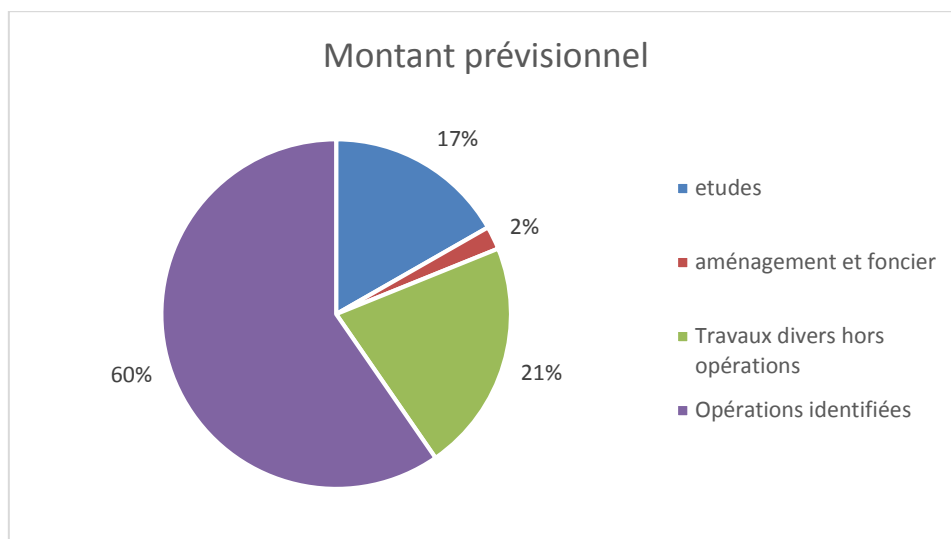
2 Budget Eaux Pluviales

a Comparaison des budgets



b Prévion de travaux

Opérations		Missions avant travaux HT	Travaux HT	Total TTC	Recettes prévues TVA	Coût de l'opération
Mériel	Réhabilitation caniveau rue de la pêcheirie	10 200,00 €	73 952,00 €	100 982,40 €	16 830,40 €	84 152,00 €
	Ruissellements rue de carrières	5 980,00 €	83 333,33 €	107 176,00 €		107 176,00 €
Auvers-sur-Oise	Maitrise des ruissellements chemin de la Vallée au veau	42 000,00 €	99 166,67 €	169 400,00 €		169 400,00 €
	Ruissellements chemin du ru (ou rue du Bac)	6 110,00 €	- €	7 332,00 €		7 332,00 €
	Ravine des Vallées à action 4 MONTIER	17 830,00 €	- €	21 396,00 €		21 396,00 €
	Destruction bâtiment chemin de la vallée au veau	-	12 500,00 €	15 000,00 €		15 000,00 €
	Travaux maitrise des ruissellements rue François Coppée / chevalerie	18 250,00 €	- €	21 900,00 €		21 900,00 €
	Gestion des ruissellements sente du Montier - Ouest	1 500,00 €	34 476,00 €	43 171,20 €	7 195,20 €	35 976,00 €
	9 rue des gords	-	16 666,67 €	20 000,00 €	3 333,33 €	16 666,67 €
	Gestion des ruissellements rue de Paris (suite ope 152)	-	56 291,50 €	67 549,80 €	11 258,30 €	56 291,50 €
Méry-sur-Oise	Gestion EP rue GUYNEMER	5 700,00 €	25 000,00 €	36 840,00 €		36 840,00 €
	Petits travaux rue de la Colonne		41 666,67 €	50 000,00 €		50 000,00 €
CA Val Parisis	Travaux du ru du montuboïis	-	20 833,33 €	25 000,00 €		25 000,00 €
Tous les adhérents	SDA		1 766,67 €	2 120,00 €	353,00 €	1 767,00 €
Tous les adhérents	Travaux avec ou sans tranchées		83 333,33 €	100 000,00 €	17 000,00 €	83 333,00 €
Total		107 570,00 €	548 986,17 €	787 867,40 €	55 970,23 €	732 230,17 €



L'investissement est en grande partie consacré à la maîtrise des ruissellements dans le cadre de prévention des désordres ou en accompagnement des travaux de voirie des communes.

A noter que le financement est supporté par la fiscalité des communes sur lesquelles l'investissement est réalisé. Pour 2021, il est prévu de souscrire à un emprunt de 206 053 € (annuités de remboursement supportés par la fiscalité), complétés par environ 1 739 412 € de contributions des adhérents.

c Fiscalité

	Auvers-sur-Oise	Méry-sur-Oise	Mériel	CA Val Parisis	Villiers-Adam	Total
Dépenses de fonctionnements EP	753 671	630 066	348 701	167 933	45 636	1 946 007
<i>dont audit</i>	36 660	37 152	22 296	8 048	5 832	
Dépenses d'investissement EP	933 370	655 546	430 201	113 769	31 535	2 164 421
Recettes de fonctionnement EP	90 611	58 112	48 548	5 148	3 398	205 818
Recettes d'investissement EP	933 370	655 546	430 201	113 769	31 535	2 164 421
TOTAL	663 060	571 953	300 152	162 785	42 238	1 740 189
Participations budgétaires				162 785		162 785
Participations fiscalisées	663 060	571 953	300 152		42 238	1 577 404

	Auvers-sur-Oise	Méry-sur-Oise	Mériel	CA Val Parisis	Villiers-Adam	
Fiscalité 2021	663 060 €	571 953 €	300 152 €	162 785 €	42 238 €	1 740 189 €
Fiscalité 2020	626 215 €	669 740 €	365 815 €	148 273 €	45 107 €	1 855 150 €
Écart 2021-2020	36 845 €	- 97 787 €	- 65 663 €	14 512 €	- 2 869 €	- 114 961 €

V La dette

Depuis quelques années, le syndicat travaille pour stabiliser son endettement sur le budget des eaux usées.

Comme pour les trois derniers exercices, le SIAVOS n'a pas emprunté sur le budget des eaux usées en 2020.

Un emprunt a été réalisé sur le budget des eaux pluviales à hauteur de 300 000 €.

Établissements	Montant emprunté	Taux
La Banque Postale	300 000	0,32%

Pour 2021, un emprunt sur le budget des eaux usées est prévu afin de terminer deux opérations du SDA.

Un emprunt est également prévu sur le budget des eaux pluviales.

1 Synthèse globale

Au 1^{er} janvier 2021, la dette globale du budget des Eaux usées se présentait ainsi :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
10 016 330 €	3,39 %	9 ans et 3 mois	4 ans et 11 mois	51

Le taux moyen s'établit à 3,40 % au 31/12/2020, ce qui est supérieur à la moyenne des syndicats (2,13 %). La présence de nombreux emprunts à taux fixe dans l'encours de dette ne permet pas à la collectivité de profiter du niveau historiquement bas des taux courts. Il est à noter que le taux moyen est en baisse depuis 2015.

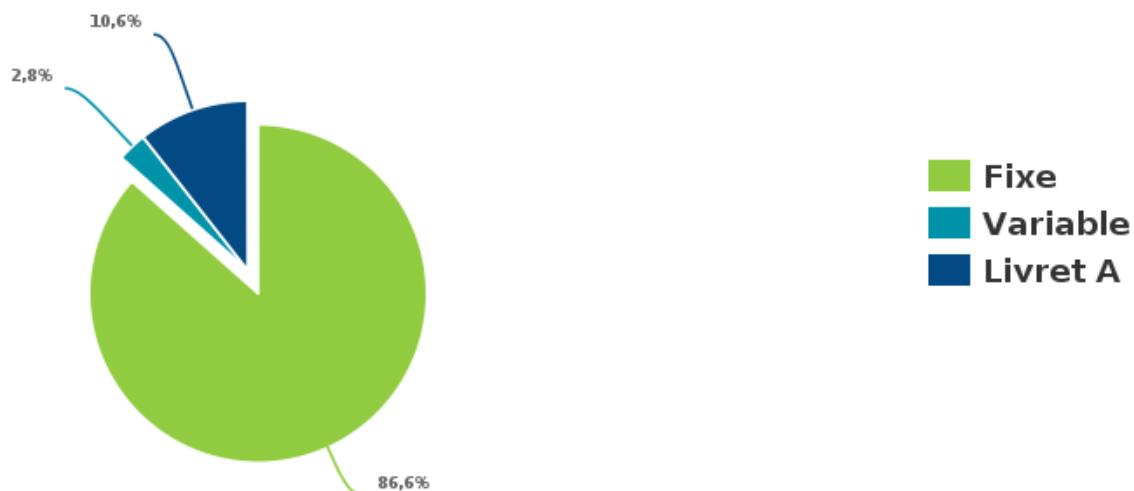
Au 1^{er} janvier 2021, la dette globale du budget des Eaux pluviales se présentait ainsi :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
6 634 643 €	2,87 %	11 ans et 8 mois	6 ans et 2 mois	18

2 Type de taux

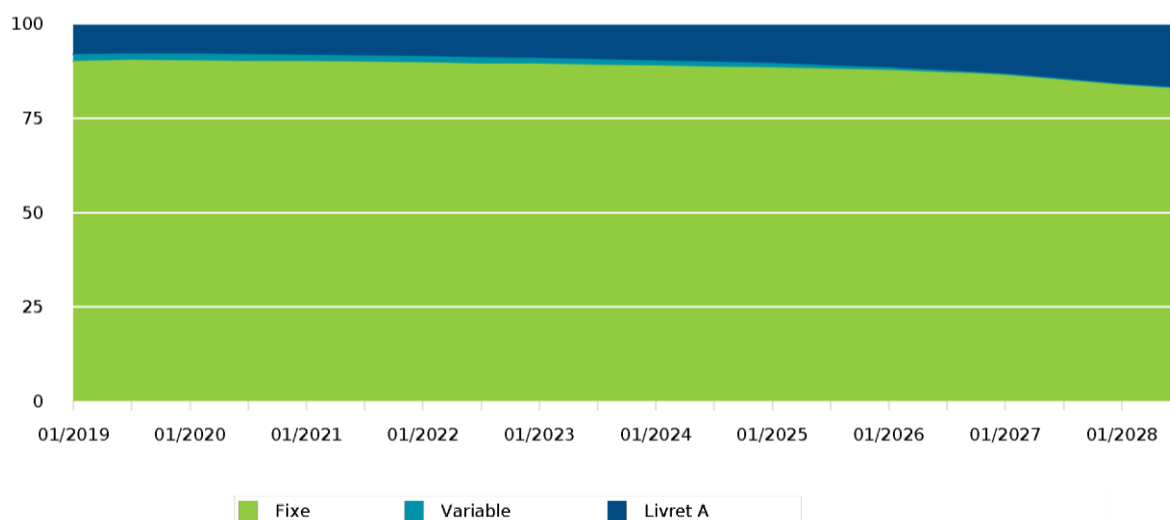
En matière de type de taux, la dette du SIAVOS se compose en majorité de taux fixe.

Eaux usées :



Type	Capital restant dû (CRD)	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	8 670 916,44 €	86,57%	3,74%
Variable	281 437,75 €	2,81%	0,00%
Livret A	1 063 975,40 €	10,62%	1,50%
Ensemble des risques	10 016 329,59 €	100,00%	3,39%

2.V.2.a.1 Evolution du risque de taux hors SWAP



Eaux pluviales :

Dettes par type de risque



Type	Capital restant dû (CRD)	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	6 553 620,38 €	95,46%	2,83%
Variable	0,00 €	0,00%	0,00%
Livret A	311 909,15 €	4,54%	1,50%
Ensemble des risques	6 865 529,53 €	100,00%	2,77%

3 Encours de dette

a Dette par année

Eaux usées

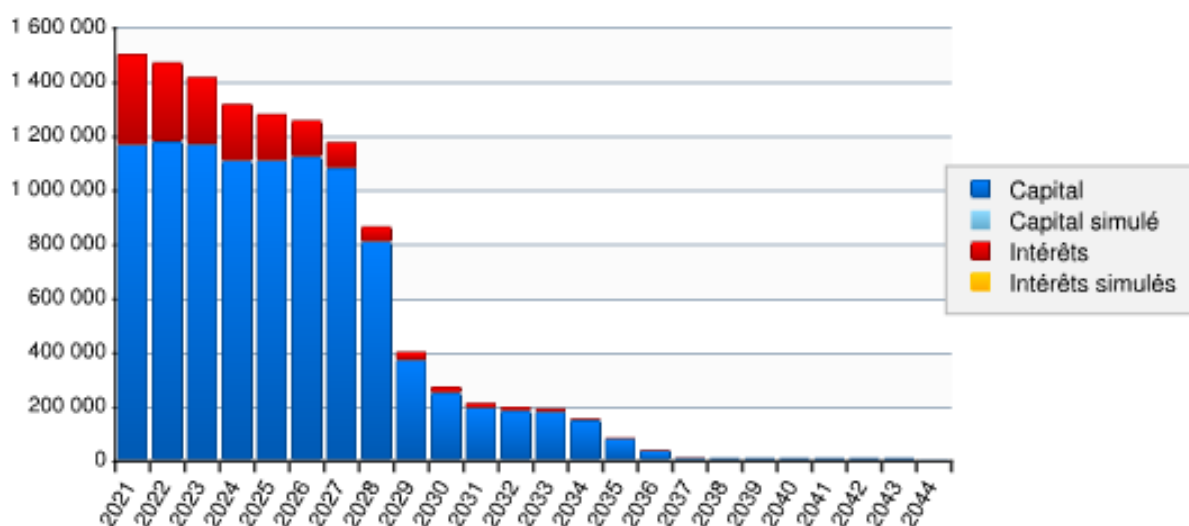
	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	9 466 392,92 €	8 291 620,34 €	7 123 123,24 €	6 019 546,56 €	4 906 736,15 €	971 809,39 €
Capital payé sur la période	1 165 260,87 €	1 176 337,41 €	1 165 621,85 €	1 105 830,99 €	1 107 445,63 €	247 676,52 €
Intérêts payés sur la période	335 029,44 €	292 862,25 €	251 003,79 €	209 962,32 €	171 826,45 €	23 726,68 €
Taux moyen sur la période	3,33%	3,30%	3,26%	3,23%	3,18%	2,34%

Eaux pluviales

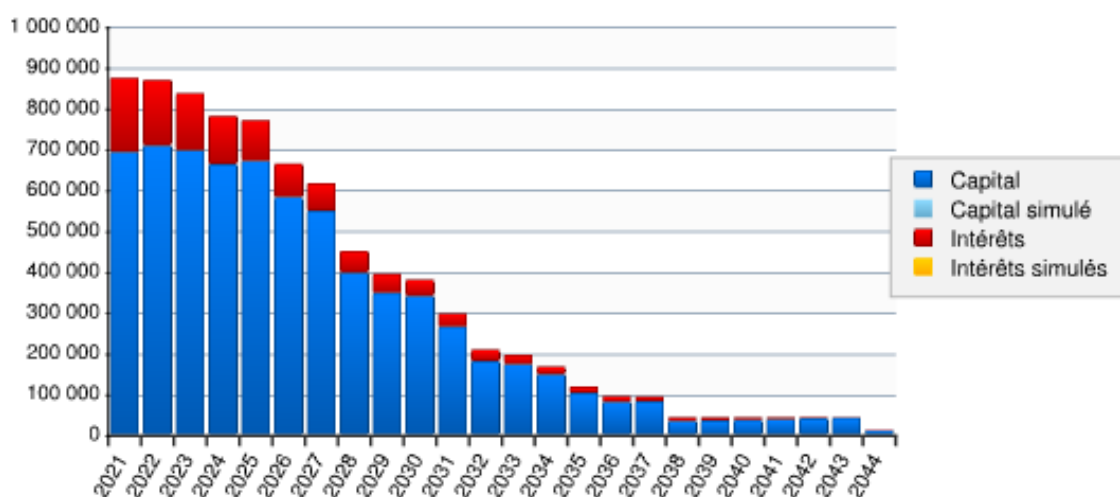
	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	6 507 635,17 €	5 802 852,41 €	5 109 053,00 €	4 450 504,44 €	3 782 477,37 €	1 410 750,04 €
Capital payé sur la période	692 798,48 €	708 175,46 €	697 106,84 €	662 383,88 €	671 151,46 €	340 055,60 €
Intérêts payés sur la période	182 236,74 €	161 272,67 €	139 829,98 €	119 149,73 €	100 152,19 €	39 322,49 €
Taux moyen sur la période	2,69%	2,66%	2,61%	2,59%	2,54%	2,70%

b Flux de remboursement

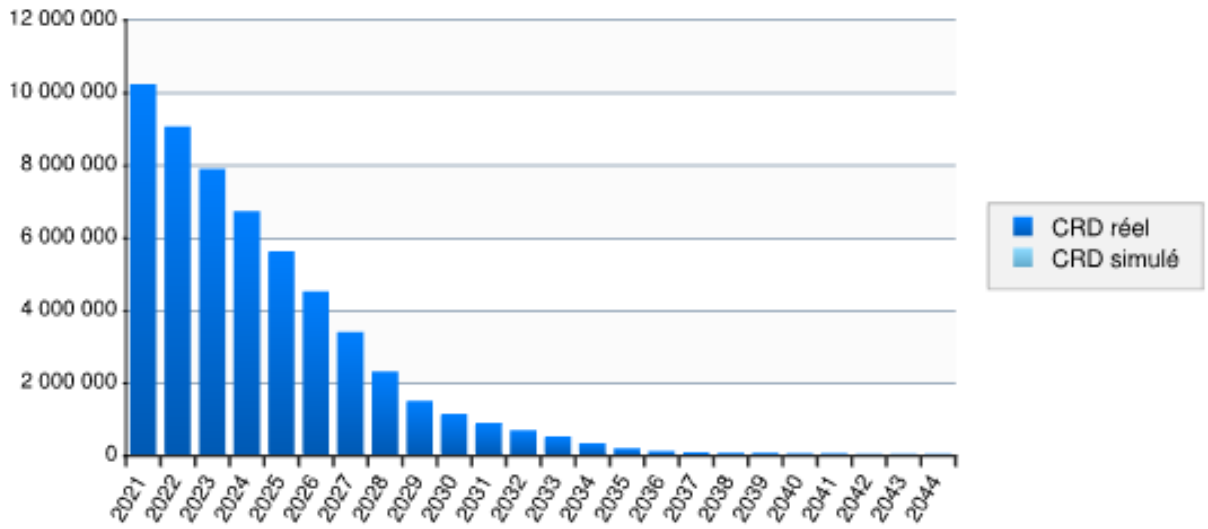
Eaux usées



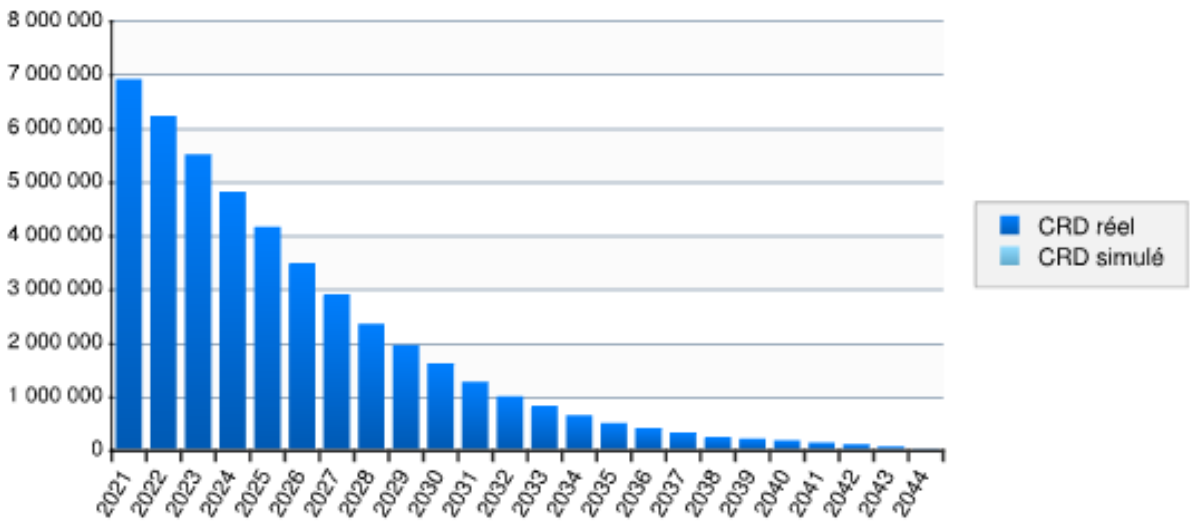
Eaux pluviales



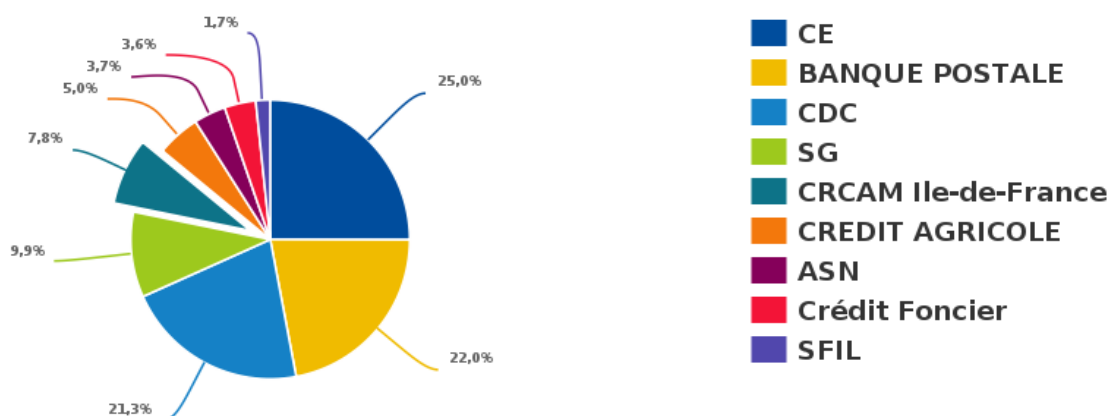
Eaux usées



Eaux pluviales



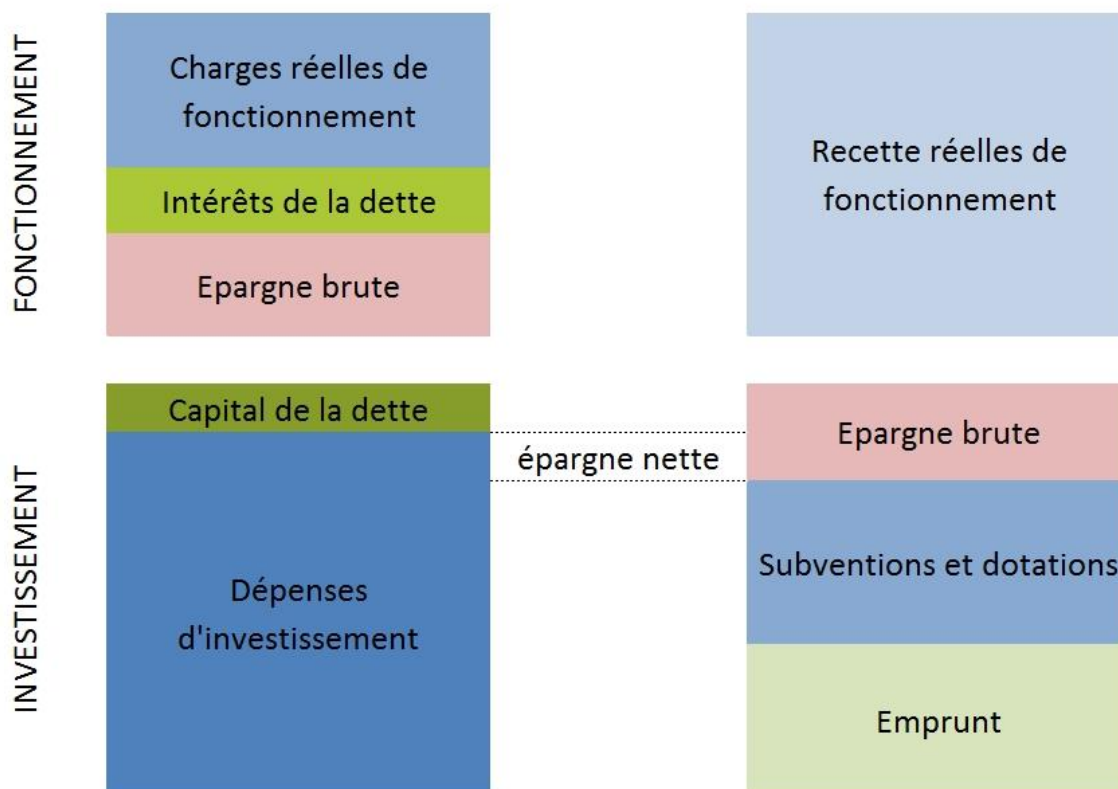
d Dette par prêteur (globalisée)



	Montant emprunté	CRD	Annuité totale	Intérêts	Capital	Nombre d'emprunts
Agence de l'Eau Seine Normandie	1 255 888,00 €	626 148,28 €	83 725,86 €		83 725,86 €	30
Banque Postale	4 889 000,00 €	3 711 989,38 €	368 000,33 €	74 541,23 €	293 459,10 €	7
Caisse d'Epargne	10 521 396,60 €	4 226 576,06 €	806 218,67 €	161 014,83 €	645 203,84 €	14
Caisse des Dépôts et Consignations	6 001 701,27 €	3 594 066,88 €	479 398,39 €	116 516,44 €	362 881,95 €	12
Crédit Agricole	1 000 000,00 €	850 000,00 €	61 055,62 €	11 055,62 €	50 000,00 €	1
Crédit Agricole	3 000 000,00 €	1 312 500,00 €	205 523,98 €	55 523,98 €	150 000,00 €	1
Crédit Foncier de France	700 000,00 €	612 474,21 €	42 914,10 €	27 560,60 €	15 353,50 €	1
Sfil Caffil	687 575,97 €	281 437,75 €	40 768,42 €		40 768,42 €	1
Société Générale	4 000 000,00 €	1 666 666,56 €	287 720,16 €	71 053,48 €	216 666,68 €	2
	32 055 561,84 €	16 881 859,12 €	2 375 325,53 €	517 266,18 €	1 858 059,35€	69

VI Grands équilibres budgétaires

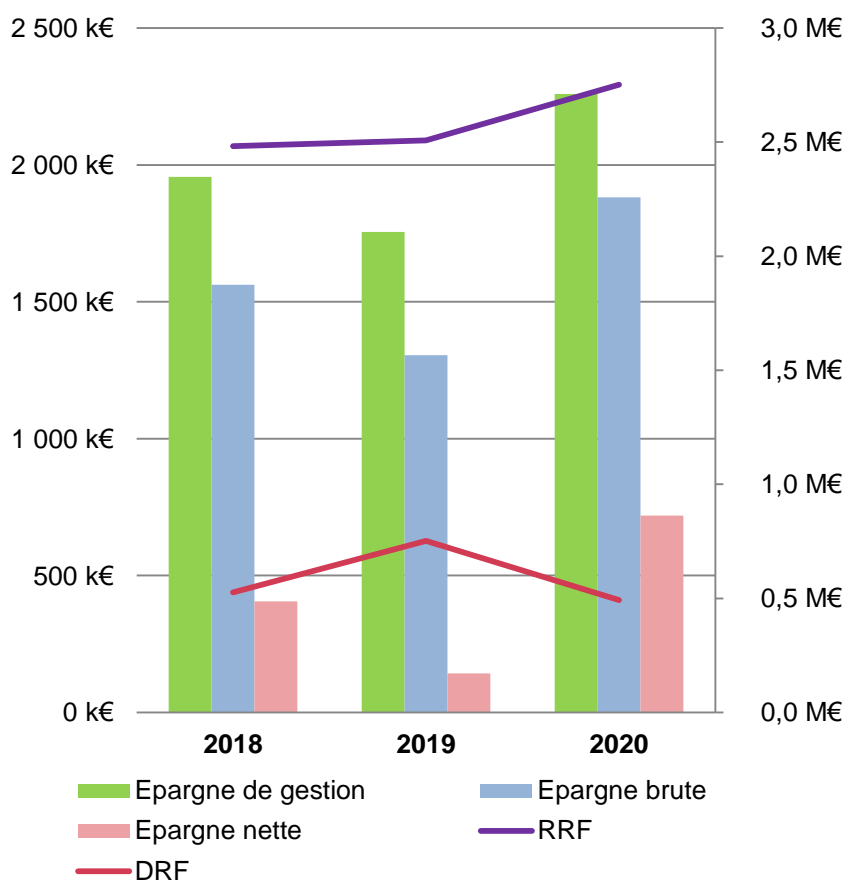
L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle constitue un double indicateur :



1. Un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

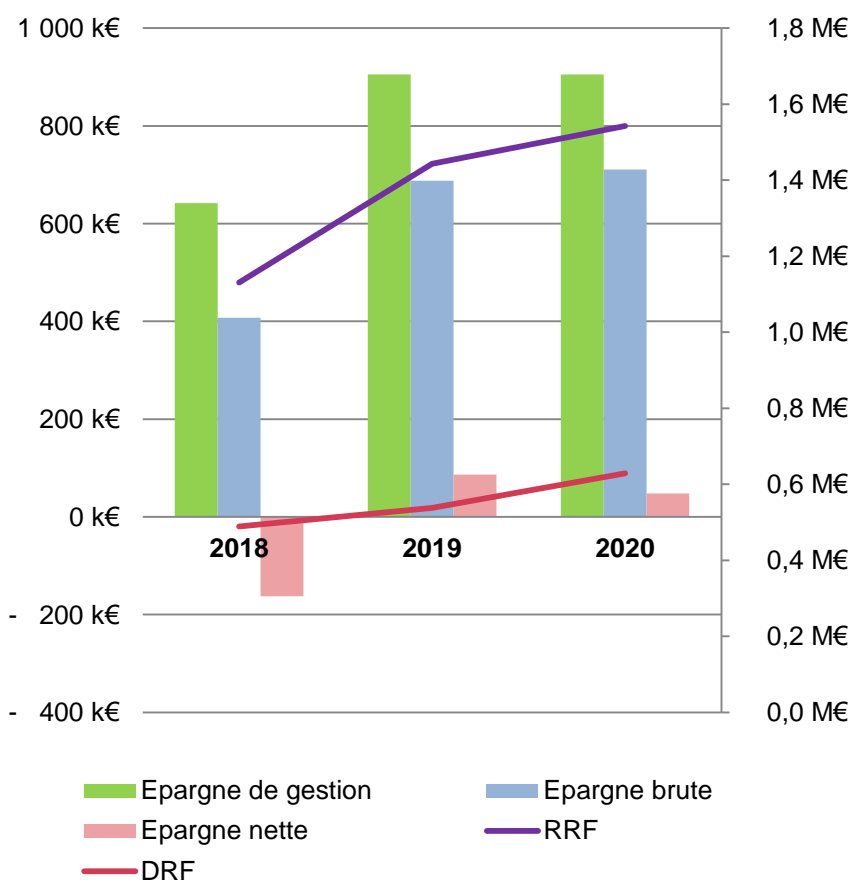
L'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

1 Budget des eaux usées



	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Recettes de fonctionnement courant	2 482 983,71 €	2 507 086,11 €	2 752 309,30 €	2 210 523,91 €
Dépenses de fonctionnement courant	559 209,80 €	526 071,23 €	493 051,58 €	696 118,80 €
EPARGNE DE GESTION	1 923 773,91 €	1 981 014,88 €	2 259 257,72 €	1 514 405,11 €
Intérêts de la dette	463 025,89 €	418 789,32 €	377 266,08 €	343 051,23 €
EPARGNE BRUTE	1 460 748,02 €	1 562 225,56 €	1 881 991,64 €	1 171 353,88 €
Remboursement du capital de la dette	1 230 666,79 €	1 156 025,47 €	1 162 967,95 €	1 165 261,43 €
EPARGNE NETTE (CAF)	230 081,23 €	406 200,09 €	719 023,69 €	6 092,45 €

2 Budget des eaux pluviales



	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Recettes de fonctionnement courant	1 130 900,71 €	1 442 921,75 €	1 542 153,00 €	1 739 412,00 €
Dépenses de fonctionnement courant	488 992,18 €	537 618,15 €	628 919,85 €	756 705,15 €
EPARGNE DE GESTION	641 908,53 €	905 303,60 €	913 233,15 €	982 706,85 €
Intérêts de la dette	234 654,05 €	217 796,47 €	202 754,85 €	184 106,37 €
EPARGNE BRUTE	407 254,48 €	687 507,13 €	710 478,30 €	798 600,48 €
Remboursement du capital de la dette	569 448,87 €	600 850,08 €	662 696,04 €	692 798,49 €
EPARGNE NETTE (CAF)	- 162 194,39 €	86 657,05 €	47 782,26 €	105 801,99 €

Partie 3 Les éléments liés au Personnel

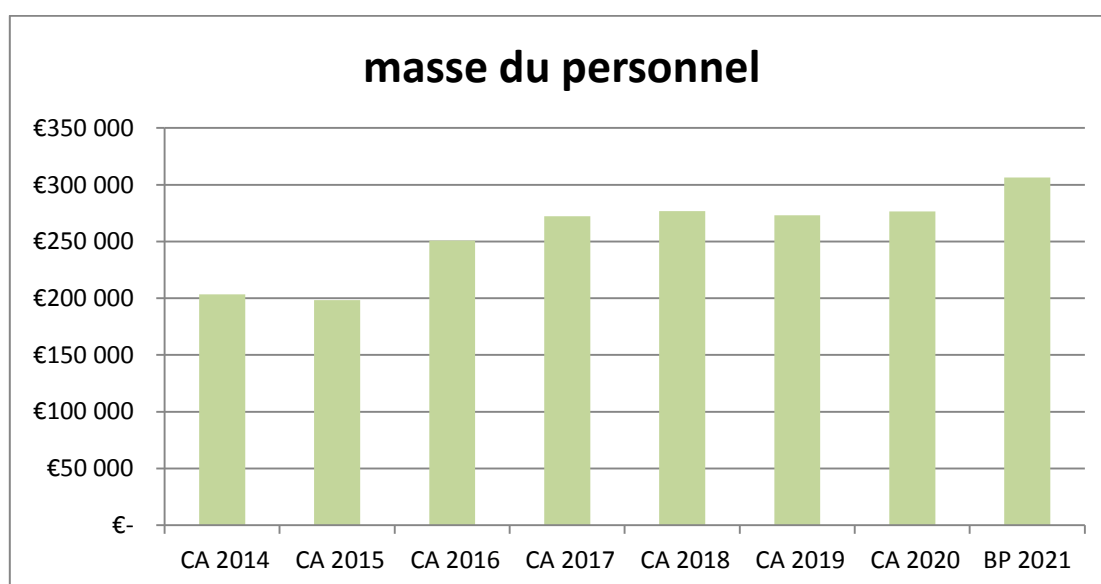
Les services du syndicat sont composés de 5 agents : 4 titulaires et 1 contractuel permanent.

Nombre d'agents	Catégories	Filières	Grades	ETP
5	3 A	2 "techniques"	1 ingénieur principal	3 ETP à temps complet
	1 B	3 "administratifs"	1 ingénieur	2 ETP à temps partiel
	1C		1 attaché	
			1 rédacteur	
			1 adjoint administratif	

I Masse du personnel

Il n'est pas prévu d'embauche pour 2021.

Le Parcours Professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) se termine sur l'année 2021.



Actuellement, deux agents sont à temps partiels. Le prévisionnel 2021 prévoit un retour à temps complet dans le cas où les agents le souhaiteraient.

Les dépenses de personnel se composent de la manière suivante :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Traitement de base	134 019 €	134 558 €	137 597 €	139 824 €
Nouvelle bonification indiciaire	2 249 €	2 218 €	2 249 €	2 249 €
Régime indemnitaire	37 256 €	37 379 €	37 756 €	38 259 €
CIA	7 821 €	9 878 €	8 254 €	7 954 €

La délibération 48/2020 à fixer les modalités de l'organisation du temps de travail au SIAVOS de la manière qui suit :

- Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 36h00 par semaine pour l'ensemble des agents.
- Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficieront de 6 jours de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.
- Au sein de ce cycle hebdomadaire, les agents seront soumis à des horaires fixes :
 - Plage fixe de 9h00 à 12h30
 - Pause méridienne fixe entre 12h30 et 13h30
 - Plage fixe de 13h30 à 17h
- Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée par la réduction du nombre de jours ARTT (base calcul sur 1 607 heures par an).
- Les heures supplémentaires et complémentaires ne peuvent dépasser un plafond mensuel de 25 heures pour un temps complet y compris les heures accomplies les dimanches et jour férié ainsi que celles effectuées la nuit.
Elles seront récupérées par les agents concernés par l'octroi d'un repos compensateur égal à la durée des travaux supplémentaires effectués.
- Des jours de congés supplémentaires pour fractionnement sont attribués de la façon suivante :
 - 1 jour si les congés pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre sont de cinq, six ou sept jours,
 - 2 jours lorsque ce nombre est au moins égal à huit jours.
- Les agents titulaires ou non titulaires qui exercent leurs fonctions de manière continue depuis au moins un an peuvent bénéficier d'un compte épargne-temps.
Les possibilités d'utilisation des jours accumulés sur le compte épargne-temps peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés (fixé par délibération par le SIAVOS).
- Les autorisations spéciales d'absence pour enfant malade ou évènements familiaux, pour évènement de la vie courante, en liaison avec une maternité, ou pour des motifs civiques peuvent faire l'objet de congés exceptionnels accordés par l'Autorité territoriale sur justificatif et demande écrite de l'agent, dans les limites fixées par délibération de la collectivité.

II Evolutions

La délibération 49/2020 a validé la mise en place du télétravail au sein du syndicat permettant une mise en application dès le 1^{er} janvier 2021.

Quatre postes sur les cinq sont éligibles à ce mode de travail.

III La loi de transformation de la fonction publique 2019 (LTFP)

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 apporte des modifications en profondeur du cadre de gestion des ressources humaines dans la sphère publique.

Elle concerne les 3 versants de la fonction publique.

Cette loi modifie entre autres les CAP, les CCP, les CHSCT et les CT, le recrutement pour voie contractuelle, les emplois à temps non complet dans la FPT, la formation, le droit de grève, l'évaluation professionnelle

Elle intègre l'indemnité de précarité, les lignes directrices de gestion, le rapport unique social...

Les lignes directrices de gestion ont été signées par le président le 31 décembre 2020 et reprennent les points suivants :

Orientation en matière de	Actions (à mener ou déjà en place)
Organisation du travail	Suite à la loi de transformation de la fonction publique 2019, il est mis fin aux journées du président. Une proposition sur une nouvelle organisation du temps de travail a été présentée au Comité syndical du 14 décembre 2020. Celle-ci a validé l'augmentation de la durée de travail hebdomadaire de 35h à 36h. Les journées du président sont supprimées. La journée de solidarité sera compensée par une JRTT. Accompagnement des agents dans les changements d'organisation de travail
Condition de travail	Fin 2020, le Comité syndical a autorisé le télétravail au syndicat. Le télétravail pérenne est possible pour quatre postes. Le télétravail ponctuel est également proposé afin de faire face à des imprévus et permettre la continuité du Service. 2021 sera l'année de mise en place d'un nouveau mode de travail nécessitant un accompagnement des agents.
Rémunération	IFSE des agents sera réexaminée tous les 3 ans à partir de la date d'attribution. Le responsable RH s'assurera de cette mise en œuvre.
Formation	Formation de mise à jour des connaissances en matière de sécurité (de Sauveteurs Secouristes au travail – équipiers incendie – niveau 1 électricité) Accompagnement des agents sur des formations spécifiques à leur poste. Mise en place des règles de financement du CPF. Mise en place d'un règlement de formation afin d'accompagner au mieux les agents dans leur cursus de formation.
Management	Veiller à l'équilibre de la répartition des missions dans l'équipe et aux interactions entre les agents.

En 2021, le SIAVOS devra mettre en place le Rapport social unique ainsi qu'un dispositif de signalement de violences, de discriminations, des actes de harcèlement moral, sexuel et des agissements sexistes.